

Le 29 juin 2026, à 19 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de La Fouillouse, dûment convoqué conformément aux articles L2121-12 et L2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), s'est réuni en séance publique, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Hervé JAVELLE, Maire.

Nombre de membres en exercice : 27

Date de convocation du Conseil Municipal : le 23 juin 2026

Présents : M. Hervé JAVELLE, M. Philippe BONNEFOND, Mme Caroline ZANDER, M. Rémy GIRARDON, Mme Annabel TAILLANDIER, Mme Valérie PICQ, M. Sébastien FAUST, Mme Marie-Claude BRANCIER-JACQUIER, M. Michel MANDIN, M. Michel COUCHOUX, Mme Édith FALLOT, M. Christian BERINCHE, M. Bruno BERTHOLET, M. Philippe BANCEL, Mme Colette GARCIA, M. Emmanuel BOURGIN, Mme Célia DUMAS, Mme Jennifer DAUPHY-SABY, Mme Mélanie ADAMO, M. Jean-Nicolas JOUVE, M. Alexis GIRY, Mme Marie-Yvonne GOUJON-JEVIN, M. François BEHAGUE, M. Brice MEON, Mme Sophie GOUDIN.

Absents : Mme Clémence SABAUT, Mme Kim JAMMES.

Procurations : Mme Clémence SABAUT à Mme Jennifer DAUPHY-SABY, Mme Kim JAMMES à M. Bruno BERTHOLET.

Secrétaire : M. Michel COUCHOUX

OBJET : Subvention Trame noire – Saint-Etienne Métropole

Rapporteur : Caroline ZANDER

Monsieur le Maire explique qu'en lien avec sa stratégie biodiversité métropolitaine adoptée le 23 mars 2023, Saint-Etienne Métropole engage une démarche en faveur de la trame noire qui s'inscrit dans l'axe 2 « Aménager un territoire résilient en s'appuyant sur des solutions fondées sur la nature » ; Action 2.3 préserver et restaurer la trame noire.

L'action « trame noire » inscrite au Contrat vert et bleu et financée par la Région Auvergne Rhône-Alpes, a permis de cartographier la trame noire métropolitaine et de définir des zones prioritaires d'intervention.

L'objectif est de :

- ❖ diminuer les nuisances de l'éclairage sur la biodiversité et la santé humaine par une optimisation des surfaces éclairées et une aide à la réduction du nombre de points lumineux ;
- ❖ limiter la durée de l'éclairage public nocturne.

Monsieur le Maire rappelle qu'un premier projet de limitation de la pollution lumineuse via l'intervention prioritaire sur le corridor biologique à fort enjeux a été présenté, à savoir la route d'Eculieu, la RM 1082 et le hameau des Molineaux.

Il propose de présenter un nouveau projet avec la mise en LED de 61 luminaires, répartis de la manière suivante :

- **Secteur à enjeux forts : 17 luminaires** (Subventionnables à 75%)
 - Allée du bief dans la continuité de la trame noire 2025 : 5 sources à mettre en LED avec abaissement
 - Le Poyet dans la continuité de la trame noire 2025 : 5 sources à mettre en LED avec abaissement
 - Le Vorzelas : 7 sources à mettre en LED avec abaissement
- **Secteur à enjeux moyens : 44 luminaires** (Subventionnables à 50%)
 - Allée du parc (espace vert en centre bourg) : 18 sources à mettre en LED avec abaissement
 - Route de Saint-Héand : 26 sources à mettre en LED avec abaissement

Monsieur le Maire ajoute que ce déploiement de LED, s'accompagnera d'un abaissement progressif de la luminosité, à savoir :

- Abaissement de -30% entre 20h et 22h et entre 7h et 8h
- Abaissement de -50% entre 22h et 0h et entre 5h et 7h
- Abaissement maxi 70 ou 80 % entre 0h et 5h.

Pour obtenir cette aide, la Commune s'engage à réaliser les missions visant à moderniser et optimiser la gestion de l'éclairage sur le territoire de la Commune. Le contenu des missions correspond aux mesures éligibles fixées dans l'appel à projet et pour lesquelles la Commune a candidaté, à savoir :

- Remplacements des points lumineux en Sodium Haute Pression (SHP) par des leds
- Diminution du flux lumineux
- Température de couleur des luminaires adapté
- Réduction du temps d'éclairage
- Gestion de l'éclairage par détection

Le montant des travaux est estimé à 60 306 € TTC.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

Décide à l'unanimité:

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à présenter le projet de limitation de la pollution lumineuse présenté ci-dessus avec le remplacement de 61 lanternes LED, dans le cadre de l'appel à projet trame noire de Saint-Etienne métropole,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer la convention « Soutien aux travaux dans le cadre de l'appel à projet trame noire pour mettre en œuvre la stratégie biodiversité métropolitaine » à conclure avec Saint-Etienne Métropole.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

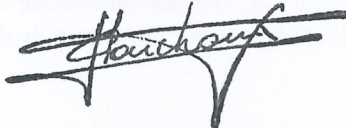
042-214200974-20260630-60-26-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/06/2026

Fait et délibéré à La Fouillouse, le 29 juin 2026

Le secrétaire de séance
M. Michel COUCHOUX



Le Maire
M. Hervé JAVELLE

